

DEC182495DR06

Décision portant nomination de M. Denis Mangin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7198 – IJL et nommant M. Thierry Belmonte, en qualité de directeur de l'unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules et sources non scellées » délivré à M. Denis Mangin le 24 mai 2018 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 25 septembre 2018

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Denis Mangin, IECN, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25 mai 2018.

Article 2 : Missions

M. Denis Mangin exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Denis Mangin sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 25 septembre 2018

Le directeur d'unité
Thierry Belmonte

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Visa du Président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt